

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

---  
ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

---  
CANTON DE  
DOUVRIN

---  
COMMUNE DE  
VERMELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2026\_02

Le Maire de Vermelles,  
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégalion d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024  
Vu le Code de la Commande Publique  
Considérant qu'il convient de renouveler les licences du parc informatique de la commune

**Objet : Contrat d'acquisition de la licence Microsoft 365 Business Basic**

### DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société XEFI DTI Informatique à Liévin un contrat de licence Microsoft 365 Business Basic pour le parc informatique de la commune.

ARTICLE 2 : Le montant mensuel du contrat s'élève à 133.40 € HT soit 1600.80 € HT par an et la durée est de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.  
La prise d'effet du contrat est fixée au 1<sup>er</sup> février 2026.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 23 janvier 2026  
Le Maire,  
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 23 janvier 2026  
Et de la publication le 23 janvier 2026